



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armement

Question écrite n° 53916

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur la mise en service des nouveaux sous-marins lanceurs d'engins (SNLE-NG). Il lui demande, dans la mesure du possible, des précisions sur le programme de mise en service de ces vecteurs de la force de dissuasion française.

Texte de la réponse

Le programme de sous-marin lanceur d'engins de nouvelle génération (SNLE-NG), lancé en 1986, prévoit la construction de quatre bâtiments afin de permettre à la France, à terme, de disposer en temps de crise d'une permanence d'au moins deux sous-marins lanceurs d'engins à la mer. Le Triomphant a été le premier SNLE-NG admis au service actif en mars 1997, suivi du Téméraire en décembre 1999, puis du Vigilant en novembre 2004. La construction du quatrième et dernier SNLE-NG, Le Terrible, a été lancée en octobre 2000. Dès son admission au service actif, prévue en 2010, Le Terrible sera doté du nouveau missile M 51, destiné à remplacer, à terme, le M 45. Les SNLE-NG actuellement en service subiront pour leur part une adaptation, lors des périodes d'entretien lourd, leur permettant de recevoir les missiles M 51.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53916

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2004, page 10142

Réponse publiée le : 18 janvier 2005, page 556